

- **CDD de 12 ou 24 mois (modulable dans certains cas) selon le diplôme préparé comprenant une période d'essai de 45 jours.**

LES AVANTAGES

Employeur



- ✓ Les coûts de formation sont pris en charge sous réserve d'acceptation par l'OPCO de la branche coiffure.
- ✓ **Aucun frais à la charge de l'entreprise en dehors du salaire du jeune.**
- ✓ Depuis 2019, **une aide unique à l'embauche remplace les 4 dispositifs suivants** : aide TPE Jeunes apprentis, prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et crédit d'impôt apprentissage.
- ✓ **NOUVEAUTÉ 2020** : 5000 euros d'aide pour la première année d'exécution du contrat pour l'accueil d'un alternant de **moins de 18 ans** et 8000 euros pour l'accueil d'un alternant de **plus de 18 ans**.

Apprenti



- ✓ Être inscrit et recevoir les cours au centre de formation pendant 6 mois si l'employeur n'a pas encore été trouvé (au lieu de 3 mois auparavant).
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des frais de formation par l'OPCO de la branche coiffure.
- ✓ Obtenir une rémunération pendant sa formation.
- ✓ Aide au financement du permis B et de l'achat d'équipements pédagogiques.

- 1 à 2 journées par semaine au centre de formation

POUR QUI ?

- Les jeunes de 15 à 29 ans (+ 30 ans avec dérogation)

— Grille de rémunération des apprentis préparant une première formation de niveau V :

	Moins de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^e année	29 %	45 %	55 %	102 %
2 ^e année	41 %	53 %	63 %	102 %
MC	54 %	68 %	78 %	115 %

— Grille de rémunération des apprentis préparant une formation de niveau IV : en % du SMIC

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^e année	57 %	67 %	80 %	100 %
2 ^e année	67 %	77 %	80 %	100 %

- CDD de 12 ou 24 mois selon le diplôme préparé, comprenant une période d'essai de 2 mois.

LES AVANTAGES

Employeur



- ✓ Aide à la fonction tutorale financée par certains OPCO.
- ✓ Permet la signature de plusieurs contrats dans un même salon.
- ✓ Exonération de la prime de précarité.
- ✓ pour l'embauche d'une reconversion professionnelle de plus de 26 ans, l'entreprise bénéficie d'une aide par Pôle Emploi.
- ✓ Les coûts de formation sont pris en charge sous réserve d'acceptation par l'OPCO de la branche coiffure.

Alternant



- ✓ Bénéficier de la prise en charge des frais de formation par l'OPCO de la branche coiffure.
- ✓ Obtenir une rémunération pendant sa formation.
- ✓ Obtenir une qualification professionnelle et valider sa formation.
- ✓ Mettre en pratique les savoirs théoriques,

- 1 à 2 journées par semaine au centre de formation

POUR QUI ?

- Les jeunes de 16 à 25 ans souhaitant compléter leur formation
- Toute personne en reconversion professionnelle de plus de 26 ans

— Grille de rémunération en contrat de professionnalisation : en % du SMIC

	Salaire de base (BAC ou inférieur)	Salaire majoré (BAC pro au minimum)
- de 21 ans	55 %	65 %
21-25 ans	70 %	80 %
26 ans et plus	(SMIC ou 85 % du minimum conventionnel / le plus élevé des deux)	